



SESSION
29/06/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE I

Envoyé en préfecture le 12/07/2020

Reçu en préfecture le 12/07/2020

Affiché le

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

ID : 007-210703195-20200629-DELIB452020-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Acquisition
3, place Jean Moulin

Exercice : 29
Présents : 29
Absents : /

Pour : 26
Abstentions : 3
Contre : /

L'An Deux Mille Vingt, le vingt neuf juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Souche, Tolfo, Vallon.

Secrétaire : M. Bornes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques.

La Commune est titulaire d'un bail emphytéotique concernant l'immeuble situé 3 place Jean Moulin à Le Teil. Cet immeuble appartient à la Caisse d'Allocation Familiale CAF et abrite les locaux du centre social. Construit en 1972, sa superficie est de 680 m².

Estimé 120 000 € en juillet 2019, la CAF de l'Ardèche envisage une cession de l'immeuble à la valeur nette comptable, soit 21 154 €.

Toutefois, compte tenu de la situation exceptionnelle traversée par la commune depuis le séisme et les grandes difficultés rencontrées par les familles, la commune sollicite une acquisition à l'euro symbolique. La cession pourrait, dès lors être conditionnée à un engagement de la commune à pérenniser l'hébergement du centre social et poursuivre le programme de travaux initié après un diagnostic patrimonial réalisé par le bureau d'étude QCS en 2016. Les discussions sont actuellement toujours en cours.

La CAF serait par ailleurs sollicitée pour le financement des travaux.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- donne mandat au Maire pour solliciter auprès de la CAF de l'Ardèche l'acquisition de l'immeuble situé 3 place Jean Moulin à l'euro symbolique.
- accepte en cas d'impossibilité juridique pour la CAF de vendre cet immeuble à l'euro symbolique, de l'acquérir au prix de VINGT ET UN MILLE CENT CINQUANTE QUATRE EUROS (21 154 €).

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant
- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, à solliciter la Caisse d'Allocation Familiale pour l'obtention de financement pour les travaux de rénovation à conduire sur cet immeuble, au taux maximum possible.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

